**1.Régime de l’entreprise**

**ANIMAL KARE SERVICES** est sous le régime de la micro-entreprise. Gérante : Karen UHL

N° SIRET : 928 853 258 000 12

Code APE : 9609Z

Site internet : animalkareservices.fr

Téléphone : 07.85.74.19.16

Prestations effectuées sur Dombasle sur Meurthe et ses communes limitrophes. Supplément au-delà de 30kms

* Horaires d’intervention de 8:30 à 20:30
* Assurance civile professionnelle : contrat

**2.Objet de la prestation :**

**ANIMAL KARE SERVICES** assure la prise en charge de votre animal de compagnie à votre domicile :

**Visite standard de 30mn chiens, chats, NAC :**

* Alimentation
* Changement de litière
* Promenade de confort pour les chiens de 15 mn environ pour les besoins.
* Caresses et jeux
* Envoi de nouvelles par SMS.

NB : si le chat est autorisé à sortir dehors, **ANIMAL KARE SERVICES** n’est pas responsable de son éventuelle absence lors de la visite, ni de ce qu’il pourrait lui arriver (accident, décès) si celui-ci s’échappe du domicile.

**Visite prolongée de 60mn chiens, chats, NAC :**

* Alimentation
* Changement de litière
* Promenade de confort pour les chiens de 30 mn environ pour les besoins.
* Caresses et jeux
* Envoi de nouvelles par SMS.

Prise en charge de votre chien à votre domicile pour les promenades. Une laisse et un collier adapté et en bon état sont laissés à disposition de **ANIMAL KARE SERVICES** pour assurer le bon déroulement de la promenade. **ANIMAL KARE SERVICES** se réserve le droit de ne pas utiliser le matériel mis à disposition si jugé défectueux ou inappropriée en termes de sécurité, le matériel de l’entreprise sera alors utilisé. Les articles d’hygiène nécessaires à la réalisation de la prestation sont fournis par le client (gamelle, bac à litière, litière et nourriture).

NB : aucune balade en liberté ne sera pratiquée. Les chiens sont systématiquement baladés en laisse. La loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 dispose que dans les lieux publics, ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse.

Durant la prestation, **ANIMAL KARE SERVICES** se réserve le droit d’agrémenter son site internet avec les photos de l’animal du client sauf avis contraire, (charte autorisation du droit à l’image établie à la signature du contrat) le droit de confidentialité sera alors respecté.

**3.Prestations optionnelles :**

Voir Services +

NB : Toute demande fera l’objet d’un devis selon la nature de la demande et le temps nécessaire pour la réaliser.

**4.Pré-visite et remise des clés :**

Obligatoire avant chaque prestation, elle permet d’effectuer la remise de clés et faire le point sur le bon déroulement de la prestation. Lors de la pré-visite, la fiche de liaison avec les spécificités (traitements médicaux, quantité de nourriture…) sera lue ensemble. Celle-ci devra être remplie en amont (transmise avec le devis) et être présente au domicile pendant la période de garde.

Les clés du domicile doivent être remises à **ANIMAL KARE SERVICES** lors de la pré-visite et vérifiées avec le propriétaire.

**5.Informations :**

Les informations à caractère personnel recueillies par **ANIMAL KARE SERVICES** sont nécessaires pour effectuer un devis, une réservation ou pour gérer dans les meilleures conditions le séjour de votre animal. Ces données pourront également être utilisées et communiquées à nos assureurs partenaires.

Le client peut conformément à la loi informatique et libertés accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s’opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales auprès de **ANIMAL KARE SERVICES.**

Ce service est réalisé sur rdv à votre domicile. Aucune prestation ne sera effectuée à distance.

NB : **ANIMAL KARE SERVICES** se réserve le droit de refuser la prestation après la pré-visite. Le cas échéant, seul le règlement de cette visite sera retenu et par conséquent le reste remboursé au propriétaire.

**6. Droit de rétractation / Annulation**

Les tarifs sont consultables sur le site www.animalkareservices.fr **ANIMAL KARE SERVICES** se réserve le droit de changer ses tarifs. Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation.

Toute réservation donne lieu au paiement d’un acompte de 30% du montant global des diverses prestations, à défaut de quoi celle-ci n’est pas confirmée. Ce règlement se fait par chèque ou espèces à la signature du contrat et du devis. Le solde des divers services est réglé intégralement en fin de prestation, avec envoi de la facture par mail.

Comme prévu par la loi (articles L121-20 et L121-20-2 du code de la consommation), le client dispose d’un droit de rétractation de 7 jours à compter de l’acceptation des conditions générales de vente, autrement dit à la signature du contrat.

Ce droit de rétractation ne peut plus s’exercer dans le cas où le début de la prestation se ferait dans un délai inférieur à ces 7 jours francs. Pour toute annulation ou modification de ce délai, **ANIMAL KARE SERVICES** conservera l’acompte de 30 % en dédommagement de l’immobilisation de réservation ; seul le solde du montant de la réservation ne sera pas réclamé.

L’annulation à l’initiative d’**ANIMAL KARE SERVICES** entraîne le remboursement au client des prestations non encore réalisées ainsi que le montant de la pré-visite.

En cas d’arrêt anticipé de la garde de l’animal après le début de la prestation, l’intégralité du prix reste due.

En cas de prorogation de la prestation à la demande du client, cette dernière pourra être refusée si **ANIMAL KARE SERVICES** n’est pas en mesure d’honorer cette nouvelle demande.

**7. Responsabilité d’ANIMAL KARE SERVICES**

**ANIMAL KARE SERVICES** s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver la santé des animaux qui lui sont confiés et s’assurer de leur bien-être.

Toutefois, en confiant son animal à **ANIMAL KARE SERVICES,** le client reconnaît que la garde d’un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d’exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.

**ANIMAL KARE SERVICES** ne saurait ainsi être responsable :

* D’une blessure accidentelle causée par la circulation de l’animal dans les différents endroits de la maison et l’usage des jouets mise à sa disposition
* D’une blessure accidentelle causée par un autre animal (si celui-ci a accès à l’extérieur), malgré le soin mis par **ANIMAL KARE SERVICES** à surveiller les animaux.
* **ANIMAL KARE SERVICES** ne saurait être en aucun cas responsable de toute maladie, accident ou dégradation de l’état de santé de l’animal, lorsque la cause est antérieure à son séjour et révélée lors de celui-ci ou postérieurement.

Ainsi, certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l’organisme de certains animaux, sans pour autant que celui-ci en affiche les signes cliniques. **ANIMAL KARE SERVICES** ne pourra notamment être tenu responsable des maladies suivantes : Péritonite Infectieuse Féline (PIF), FIV (« sida du chat »), Leucose, certaines formes chroniques de coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne, maladie de Carré, hépatite, Toux du Chenil, Parvovirose, Leptospirose, maladie de Lyme, que ces pathologies apparaissent pendant ou après la prestation.

**ANIMAL KARE SERVICES** s’engage à informer son client dans les meilleurs délais de tout incident survenu à son domicile (dégradation, maladie qui nécessite la visite chez un vétérinaire). Dès la fin du contrat de services à la date indiquée et convenue, le propriétaire redevient pleinement responsable de son animal.

**8.Conditions de réalisation de la prestation par ANIMAL KARE SERVICES**

L’animal devra être préalablement (NON OBLIGATOIRE MAIS CONSEILLE) :

* Identifié (par tatouage ou puce électronique)
* Vacciné depuis plus de 15 jours et moins d’1 an contre le Typhus, Coryza et Leucose pour les chats et contre la maladie de carré, l’hépatite de Rubarth, la Parvovirose, la Leptospirose, et la Toux du Chenil pour les chiens, à défaut, **ANIMAL KARE SERVICES** se réserve le droit de refuser la réalisation de la prestation.
* Vermifugé depuis moins de 6 mois et traité contre les puces entre 30 jours et 7 jours avant le début de la garde. À défaut il pourra lui être administré un vermifuge et un traitement antipuce (non soumis à prescription vétérinaire) à son arrivée, aux frais du client.

Non obligatoire mais fortement conseillées, ces règles protègent tout le monde, à commencer par votre animal.

Signature du pet Sitter, Signature du client,